



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 août 2023  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Dixième session extraordinaire d'urgence  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes  
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste  
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité  
Soixante-dix-huitième année

## **Lettres identiques datées du 17 août 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Enhardi par le silence de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, Israël, Puissance occupante, continue de déchaîner sa folie meurtrière dans le Territoire palestinien occupé. Les soldats et les colons israéliens s'en prennent violemment aux civils palestiniens, y compris aux enfants, sans le moindre remords ni la moindre crainte des conséquences, toutes les composantes de ce régime de colonisation et d'apartheid – du Gouvernement israélien à l'armée israélienne en passant par les milices de colons – demeurant impunies.

Depuis ma dernière lettre, d'autres jeunes et enfants palestiniens ont perdu la vie à cause de cette occupation illégale. Parmi les victimes récentes, on peut citer les cas ci-après.

17 août : les forces d'occupation israéliennes ont mené un nouveau raid violent dans la ville de Jénine, tuant un Palestinien de 32 ans, Mustafa al-Kastouni, qui a été touché par balle à la tête, à la poitrine et à l'abdomen. En outre, une Palestinienne exerçant la profession d'infirmière a été blessée par balle à la poitrine et à l'abdomen lors de cette attaque.

15 août : les forces d'occupation israéliennes ont opéré un énième raid militaire dans le camp de réfugiés Aqbet Jabr situé dans la ville de Jéricho, tuant un jeune Palestinien, Qusai Omar Mohammed Suleiman, âgé de 16 ans, ainsi que Mohammed Njam, âgé de 25 ans. Qusai se trouvait sur sa moto à une cinquantaine de mètres de l'endroit où les forces d'occupation israéliennes étaient postées, lorsque les soldats ont tiré à balles réelles sur lui et sur d'autres Palestiniens qui se trouvaient à proximité. Blessé par balle à la poitrine, Qusai a perdu du sang pendant une quinzaine de minutes avant de pouvoir être évacué. Il est décédé peu après. Israël ne cesse d'attaquer le camp Aqbet Jabr et ses habitants : depuis le début de l'année, 11 Palestiniens y ont été tués par les forces d'occupation israéliennes.



10 août : lors d'une incursion dans le village de Zawata, près de Naplouse, les forces d'occupation israéliennes ont tué Amir Ahmad Khalifa, 23 ans, en lui tirant à balles réelles dans la tête et le dos, ce qui équivaut à une exécution extrajudiciaire.

7 août : un Palestinien de 17 ans, Ramzi Fathi Abdurahman Hamed, est décédé des suites de ses blessures après que, le 2 août, près du village de Silouad, un garde d'une colonie juive a tiré à une dizaine de mètres de distance sur la voiture dans laquelle se trouvaient le jeune et ses amis, le touchant à la poitrine et à l'abdomen.

6 août : des soldats israéliens ont tendu une embuscade à un véhicule près du village d'Araba, dans les environs de Jénine, tirant plus d'une centaine de balles et tuant trois Palestiniens, dont un enfant, Bara Ahmad Fayez Al-Qerm, 16 ans, ainsi que Nayef Abu Tsuik, 26 ans. Les forces d'occupation israéliennes ont confisqué les corps des trois Palestiniens tués, dont celui de Bara.

En l'absence de toute forme de protection internationale, la vulnérabilité des enfants en particulier face à la brutalité des forces d'occupation israéliennes et des bandes de colons augmente fortement. Selon l'organisation non gouvernementale Defense for Children International, 41 enfants palestiniens ont été tués au cours de la seule année 2023 : 33 par les tirs de soldats ou de colons, 1 lors d'une attaque ciblée de drone aérien en Cisjordanie, 6 lors de l'agression israélienne de mai 2023 contre la bande de Gaza et 1, âgé de 10 ans, décédé des suites de blessures à la tête subies lors de l'agression israélienne d'août 2022 contre Gaza. Pourtant, contre toute logique, Israël et ses forces d'occupation ne figurent toujours pas sur la liste des auteurs de violations des droits de l'enfant et demeurent impunis.

En plus des morts, les attaques perpétrées par les soldats et les colons israéliens continuent de faire des blessés, gravement touchés pour nombre d'entre eux, parmi les civils palestiniens. Comme indiqué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en à peine deux semaines, du 25 juillet au 7 août, au moins 276 palestiniens, dont 60 enfants, ont été blessés par les forces d'occupation israéliennes. Rien qu'hier, 85 Palestiniens ont été blessés, dont 8 par des tirs à balles réelles, lors d'une incursion militaire israélienne dans le camp de réfugiés de Balata, près de Naplouse. Cela porte à plus de 700 le nombre de Palestiniens blessés depuis le début de l'année 2023, dont beaucoup conservent des séquelles et des handicaps à vie.

Les attaques menées par les colons, en particulier, se multiplient et s'aggravent, ceux transférés illégalement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, étant de plus en plus enhardis par l'attitude du Gouvernement israélien extrémiste et des colons qui en occupent les plus hauts postes et qui continuent d'aider et d'encourager directement et indirectement leurs bandes et leurs milices, comme le montre la récente décision d'allouer des millions de dollars supplémentaires aux soi-disant avant-postes de colonies établis illégalement sur des terres palestiniennes. Selon les déclarations de Jens Laerke, porte-parole du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au cours des six premiers mois de 2023, l'ONU a enregistré 591 cas impliquant des colons, dans lesquels la population palestinienne avait subi des pertes humaines, des dommages matériels ou les deux. Les communautés d'éleveurs palestiniens étaient particulièrement vulnérables à ces activités et à d'autres activités de colonisation. D'après les éléments rassemblés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, cette année et l'an dernier, les violences perpétrées par des colons avaient provoqué le déplacement d'au moins 399 personnes issues de sept communautés d'éleveurs palestiniens réparties sur tout le territoire palestinien occupé. Trois de ces communautés étaient aujourd'hui complètement désertées.

Il s'agit notamment de la communauté d'éleveurs de Ras el-Tin, composée de 89 Palestiniens, dont 39 enfants, qui ont été contraints de démanteler leurs habitations et leurs structures de subsistance pour partir s'installer dans un endroit plus sûr. Privés de protection face au harcèlement et à la violence incessants dont ils ont fait l'objet à la suite de l'installation d'« avant-postes de colonisation agricole », ils ont quitté leurs habitations, les colons s'étant emparés par la force des terres pastorales et des vignobles de la communauté sous la surveillance des forces d'occupation israéliennes. Il s'agit là d'un nouvel exemple flagrant du projet colonialiste d'Israël visant à nettoyer ethniquement la terre palestinienne de ses habitants autochtones et à les remplacer par des colons juifs en essayant manifestement de coloniser et d'annexer notre terre, ce qui constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité.

Alors que le Conseil de sécurité s'apprête à se réunir le 21 août pour aborder à nouveau la question de la Palestine, nous demandons instamment qu'il réfléchisse sérieusement et pleinement aux responsabilités qui lui incombent face à cette situation illégale. Permettre que cette situation soit traitée comme une affaire banale alors que des millions de vies civiles sont en danger et que les perspectives d'une paix juste sont torpillées par le Gouvernement israélien extrémiste d'apartheid n'est pas seulement une négligence, c'est un acte inadmissible. La communauté internationale doit exiger le respect de l'état de droit et cesser d'exonérer Israël de la responsabilité de ses violations. Nous demandons donc une nouvelle fois que soient prises toutes les mesures nécessaires, conformément au droit international, pour qu'Israël réponde de ses crimes contre le peuple palestinien et pour assurer la protection du peuple palestinien jusqu'à la mise en place d'une solution juste qui respecte ses droits humains inaliénables et lui garantisse la liberté et la dignité dont il est privé depuis trop longtemps.

La présente lettre fait suite aux 799 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 août 2023 (A/ES-10/947-S/2023/584), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Observateur permanent  
(Signé) Riyad **Mansour**